



Municipalité de Fiez

Fiez, le 15 juin 2018

## **PREAVIS MUNICIPAL N° 03bis/2018**

### **Relatif à la demande d'un crédit pour la rénovation du passage entre le bâtiment sis Au Village 9 et le local de la voirie**

**présenté au Conseil général de Fiez,  
dans sa séance du 25 juin 2018**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

#### **Préambule**

Lors des travaux entrepris pour la rénovation du bâtiment communal situé au nord de la grande salle, nous avons pu constater que le passage situé entre celui-ci et le local de la voirie était en très mauvais état. Les grilles se sont affaissées et ne drainent plus correctement les eaux pluviales. Le revêtement bitumineux est en mauvais état et montre des signes d'usure et de fatigue.

#### **Travaux envisagés**

La Municipalité souhaite profiter de la fin des travaux de rénovation des bâtiments communaux pour entreprendre la réfection de ce passage.

Elle souhaite également créer 3 places de parc supplémentaires situées entre le bâtiment communal et la parcelle voisine (Mme Pfaeffli).

La Municipalité a demandé à son architecte une estimation pour la réfection de ce passage, ainsi que pour la création de ces trois places.

#### *Coût des travaux*

Les coûts des travaux sont basés sur une réfection complète de ce passage, y compris la couche de fond et le remplacement des grilles.

Aménagements extérieurs (3x places de parc suppl.)	CHF 13'400.-
Réfection du revêtement bitumineux et des grilles	CHF 39'000.-
<b>Total</b>	<b>CHF 52'400.-</b>

## Financement

Le crédit de construction sera couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant, aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil général et sera amorti, par annuités égales, sur une période de 10 ans.

Le Conseil général de Fiez,

- vu le préavis municipal n° 3bis/2018,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

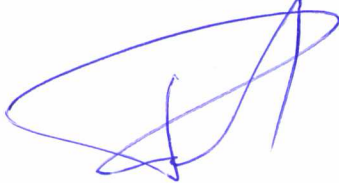
décide

- d'accepter le crédit de construction pour la réfection du revêtement bitumineux du chemin d'accès entre le bâtiment sis Au Village 9 et le local de la voirie ainsi que la création de trois places de parc supplémentaires pour un montant de Fr 52'400.-, financé sous la forme d'un investissement attribué aux bâtiments pour un montant de CHF 13'400.- et aux routes pour un montant de CHF 39'000.-, amorti sur 10 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance extraordinaire du 14 juin 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



La Secrétaire :

